

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 juin 2024

<p>Date de convocation : 06 juin 2024</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 48 Pouvoirs : 8 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 13 juin à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOURI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT donne pouvoirs à (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (FROMY) Mme Dominique GERARD donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoirs à (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, .</p> <p><u>Absents excusés</u> : (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, ; (REMILLY-AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Madame Louisa FRENOIS a été désignée secrétaire de séance.</p>
---	--

Avant de commencer la séance, M. LATOUR rend hommage à Alain DASSIMY, 1^{er} vice-président décédé le 21 mai 2024 et a loué ses qualités humaines, son sens du service public et ses compétences. Il a fait procéder à une minute de silence. Ensuite, M. LATOUR a félicité M. Gilbert LORDIER pour son élection en tant que maire de Carignan.

Délibération n°2024/67 portant approbation réinstallation du conseil, rappel de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2024 et désignation d'un secrétaire de séance. Suite à la démission du conseil municipal de Mme BERG Martine déléguée suppléante pour la commune de BEAUMONT EN ARGONNE et la désignation de Mme Marion THIOLIERE, 1^{ère} adjointe, comme nouvelle déléguée suppléante pour la commune.

Suite au décès d'Alain DASSIMY, délégué titulaire de la commune de Carignan et la nomination automatique, dans l'ordre de la liste municipale de Carignan, de M. Serge DEMEUSY comme délégué titulaire au conseil communautaire de la collectivité, **le conseil communautaire est réinstallé. Le conseil a pris acte** de l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2024, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 6 juin 2024. **Le conseil a pris** connaissance des décisions du Président et des bureaux communautaires. **Le conseil approuve à la majorité moins une abstention** le compte-rendu de la séance du 28 mars 2024, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 6 juin 2024. **Le conseil approuve à l'unanimité** la désignation de Madame Louisa FRENOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n°2024/68 portant approbation de la nouvelle composition du bureau communautaire.

Durant les débats : le président exposant qu'il reprendra la délégation des finances et qu'il confiera le développement économique à M. MOZET, M BRAUN s'interroge sur la charge de travail que cela représente pour M. LATOUR en plus de son rôle de président. Le Président lui répond qu'une délégation à un membre du bureau ne demande pas de la technicité, qui elle est mise en œuvre par les services, mais un intérêt et une pratique de ces sujets, ce qui est déjà le cas pour lui à la CCPL et dans sa commune d'Haraucourt depuis 2008. M. LATOUR précise en outre que la politique budgétaire est faite ensemble avec le Bureau et le concours des techniciens et du centre des finances publiques et qu'il est donc prêt à assumer cette fonction.

Le conseil approuve à la majorité avec 6 voix contre et une abstention la nouvelle composition du bureau communautaire telle que présentée ci-dessous :

Président	Frédéric LATOUR
1ère Vice-présidente	Véronique DURU
2ème Vice-président	Marc WATHY
3ème Vice-présidente	Marie-Antoinette BEAUDA
4ème Vice-président	Ludovic BEURAIN
5ème Vice-présidente	Arlette BRACONNIER
6ème Vice-président	Jean-Yves JONET
7ème Vice-président	Jean-Jacques COEN

Conseillers communautaires délégués : Yves MOZET et Charline CLOSSE

Délibération n°2024/69 portant désignation de représentants auprès de structures extérieures. Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux représentants de la Collectivité auprès des structures suivantes :

Tableau des structures extérieures		
Structure	Titulaire	Suppléant
Synergie Ardenne Meuse	M. Frédéric LATOUR (Haraucourt)	M. Marc WATHY (Mogues)
	Mme Marie Antoinette BEAUDA (Remilly Aillicourt)	M. Brice PARISOT (Autrecourt et Pourron)
	Mme Arlette BRACONNIER (Sachy)	Néant
	M. Ludovic BEURAIN (Villers Devant Mouzon)	M. Lucien EVRARD (Douzy)
	M. Yves MOZET (Pure)	Mme Jacqueline PIERRE (Moiry)
	M. Jean-Jacques COEN (Blagny)	Mme Marie Pascale PONSIGNON (Yoncq)
	M. Francis CHAUMONT (Beaumont en Argonne)	Mme Monique HELSEN LUCAS (Blagny)
	M. Daniel COLA (Osnes)	Mme Catherine DOUBLET (Douzy)
	M. Jean Pol OURY (Tremblois les Carignan)	M. Géry TRONCON (Les Deux Villes)
	Mme Frédérique KRETZMEYER-ZALTANI (Angecourt)	M. Jean-Hugues LOUIS (La Besace)
Syndicat de gestion du Scot Nord Ardennes	M. Jean Marie TURCHI (Aulflance)	M. William REBISZ (Stonne)
	M. Frédéric LATOUR (Haraucourt)	M. Christian HILGER (Tremblois les Carignan)
	M. Marc WATHY (Mogues)	M. William REBISZ (Stonne)
	M. Ludovic BEURAIN (Villers Devant Mouzon)	M. Gilbert LORDIER (Carignan)
	Mme Marie Antoinette BEAUDA (Remilly Aillicourt)	Mme Arlette BRACONNIER (Sachy)
Ardennes Développement	M. Jean Pol OURY (Tremblois les Carignan)	Néant
	M. Frédéric LATOUR (Haraucourt)	
	M. Yves MOZET (Pure)	
Initiative Ardennes	M. Yves MOZET (Pure)	M. Marc WATHY (Mogues)
Le CEDRE	M. Jean-Jacques COEN (Blagny)	Mme Nathalie SOHYER (Osnes)
Protéame (C. Adm.)	M. Frédéric LATOUR (Haraucourt)	M. Jean-Jacques COEN (Blagny)

Délibération n°2024/70 portant avis sur le retrait de commune du Mont-Dieu de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg. *Durant les débats* : Mme FRAIPONT, maire du Mont-Dieu, est interrogée sur la décision de la commune de se diriger vers la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Elle indique que la commune s'est tournée naturellement vers la CC de l'Argonne Ardennaise pour des raisons historique, patrimoniales et de bassin de vie. M. WARZEE demande ce que va devenir le point d'apport volontaire de la commune du Mont Dieu : M. WATHY indique qu'une convention de mise à disposition sera signée avec la CC de l'Argonne Ardennaise. L'investissement pour la pose de ce point d'apport a été fait dans le cadre de la compétence « déchets » de la CCPL, donc la règle c'est le transfert pas la cession. **Le conseil communautaire, après avoir délibéré,** Mme Anne Fraipont, maire de la commune du Mont-Dieu, ne prenant pas part au vote ; **donne un avis positif avec une abstention** sur le retrait de commune du Mont-Dieu de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibérations liées aux baux emphytéotiques pour la centrale photovoltaïque de la ZAC de Douzy. *Durant les débats* : M. BIHIN demande quelles sont les conditions du démantèlement à la fin du bail : après vérification, les dispositions obligatoires de rendre un terrain nu comme à l'origine sont bien prévues.

M. WARZEE questionne sur le loyer à l'hectare de 4500€ alors que pour les projets d'agri photovoltaïque le revenu à l'hectare est limité à 2 500€/h dans la Charte défendue par la Chambre d'agriculture. Il lui est répondu que c'est une centrale au sol donc pas concernée par les limitations de loyers.

Délibération n°2024/71 portant approbation de signature des baux emphytéotiques avec TSE pour le projet photovoltaïque de la ZAC de Douzy. **Le conseil approuve à la majorité moins 3 abstentions** l'engagement de la Communauté de Communes, en sa qualité de propriétaire, dans les baux emphytéotiques et de constitution de servitudes avec les Sociétés « DOUZY PV », « DOUZY PV2 » et « DOUZY PV 3 ».

Délibération n°2024/72 portant approbation de signature de la promesse de bail civil ordinaire pour les mesures environnementales avec TSE pour le projet photovoltaïque de la ZAC de Douzy. **Le conseil approuve à la majorité moins 3 abstentions** l'engagement de la Communauté de Communes, en qualité de promettant, dans la promesse de bail ordinaire permettant aux Sociétés de réaliser les Mesures Environnementales pour le projet photovoltaïque de la ZAC de Douzy.

Délibération n°2024/73 portant approbation de signature d'une convention avec l'Office de Tourisme des Portes du Luxembourg pour les entrées, boutiques et locations. **Le conseil approuve à l'unanimité,** la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme des Portes du Luxembourg pour la gestion de la boutique au Musée du Feutre, notamment afin de vendre les monnaies de Paris et divers ouvrages, pour la gestion des entrées et ventes de boutique de la Maison de la Bataille de Stonne et du Musée des Débuts de l'Aviation, mais également pour la mise à disposition des vélos et trottinettes électriques.

Délibération n°2024/74 portant attribution d'une subvention exceptionnelle pour la Maison Forte 51 de Mogues. **Le conseil de communauté, après avoir délibéré,** MM. Wathy et Chaumont, membres de l'association, ne prenant pas part au vote ; **approuve à la majorité avec une abstention** l'attribution d'une aide d'un montant maximal de 5 000 euros pour la réhabilitation de la Maison forte de Mogues et qui sera fixée en résiduel en fonction de la participation financière des autres partenaires qui sont la Mairie de Mogues et de Carignan, la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Ardennes.

Délibération n°2024/75 portant approbation d'engagement dans la démarche « Grammage » (appui à la lecture publique) avec la région Grand Est. *Durant les débats* : Mme FRAIPONT, en tant que conseillère départementale, demande que devient le partenariat avec la Bibliothèque Départementale (BDA) : la réponse est qu'il continue, à côté de cette démarche. **Le conseil approuve à l'unanimité,** la candidature de la collectivité au réseau Grammage auprès de la région Grand-Est et s'engage à maintenir sur trois ans le budget affecté à l'opération à savoir 15 000€ sur ces 3 années.

Délibération n°2024/76 portant approbation des tarifs de prêt de bennes pour raisons exceptionnelles. *Durant les débats* : M Braun demande si les bennes seront pour tout déchets confondus. M. Wathy indique que la benne sera facturée sur le tarif des encombrants. M. Beldjoudi demande si cela concerne les manifestations municipales : il lui est répondu que cela peut être compris dans le forfait de la commune. M. Wathy rappelle que cette disposition est vraiment exceptionnelle, et qu'il est préférable avant toute demande de s'organiser pour aller en déchetterie. **Le conseil approuve à la majorité moins une abstention** la tarification de prêt exceptionnel de bennes.

Délibération n°2024/77 portant approbation du lancement d'un nouveau marché public pour les bornes d'apport volontaire. **Le conseil approuve à la majorité moins 7 abstentions,** le renouvellement des marchés

à bons de commande de travaux et de fourniture, pour les futurs points d'apport volontaire déployés sur le territoire.

Délibération n°2023/78 portant approbation de la rétrocession du logement de Signy-Montlibert. Le conseil approuve à l'unanimité, la restitution par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg à la commune de Signy-Montlibert de l'usage et de la gestion du logement (ancienne école) à compter du 1er septembre 2024 et adopte le bilan comptable de l'opération susvisée faisant ressortir une somme de 5.569,18 € à restituer à la Commune de Signy-Montlibert.

Délibération n°2024/79 portant sur l'encadrement des dépenses « fêtes et cérémonie » (M57). Le conseil approuve à l'unanimité, l'encadrement des dépenses « fêtes et cérémonie » au compte 6232.

Délibération n°2024/80 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif. Le conseil approuve à l'unanimité, la décision modificatives n°1 au budget principal 2024 de la CCPL telle que présentée en annexe n°1

Délibération n°2024/81 portant approbation des nouvelles servitudes de réseaux pour le futur siège de la CCPL. Le conseil approuve à l'unanimité, la mise en place de nouvelles servitudes de réseaux pour les Futurs bureaux siège CCPL (ex-LIDL).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Champeaux de Létanne demande où en est la voie verte Mouzon-Meuse car lors de la dernière commission tourisme, le problème de financement a été abordé. Le Président répond que, vu le retard dans sa mise en œuvre, les subventions risquent d'être perdues. Nous continuons à travailler mais sur un calendrier plus long, pour finir sur le mandat suivant, en 2027 et refaire un tour de table financier avec les deux communautés de communes concernées. Si nous n'arrivons pas à avoir entre 70 % à 80 % de subvention, le projet risque d'être abandonné. M. Chaumont demande si la convention avec la SNCF est toujours valable : oui, elle a été fixée à 20 ans.

M. TRONÇON questionne sur la maintenance des défibrillateurs ? il lui est répondu que les communes ont toute latitude pour choisir une entreprise autre que celle qui a fourni lesdits défibrillateurs.

S'agissant des réunions avec les communes sur le zonage du PLUi, il est précisé que les communes absentes lors de la réunion qui les concernaient peuvent se rendre à une autre. Le zonage a été volontairement restrictif aux espaces constructibles, pour laisser les communes faire leurs propositions, sans pour le moment être obnubilé par les problématiques de ZAN.

Au sujet de la Friche de Blagny, la commune ayant délibéré contre l'avenant pour les études, il reste à savoir quelles suites vont être données à ce dossier : il convient de réinterroger l'EPFGE pour savoir exactement les coûts de dépollution, de construction, etc... Cela permettra à la CCPL de décider en toute connaissance de cause de la continuation de ce dossier.

M. CHAUMONT demande où en est la déclaration d'utilité publique pour la déchetterie de Mouzon. Le commissaire enquêteur ayant donné un avis défavorable, on attend la réponse du préfet.

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.
Fait le 21 juin 2024, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT*

Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes le **21 juin 2024** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

**Le Président,
Frédéric LATOUR**



ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°2024/80 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF

Budget Principal de la Communauté de Communes

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre 67 = prévision de 1 500 € au BP (charges exceptionnelles)

Section d'Investissement - Dépenses -

Dépenses réelles

	-
4581 Opérations d'investissement sous mandat	
458120023 Montant à reverser à la Commune de Signy-Montlibert	5 569,18 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
458120023 Montant des intérêts sur fonds propres	4 374,30 €
<u>TOTAL</u>	<u>9 943,48 €</u>

Section d'Investissement -Recettes -

Recettes réelles

	-
024 Vente à terme cabinet médical Douzy	148 510,88 €
Opérations d'ordre	
19 Neutralisations et régularisations d'opérations	
192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- 42 427,51 €
21 Immobilisations corporelles	
2138 Autres constructions	- 106 083,37 €
<u>TOTAL</u>	<u>- €</u>

Section de Fonctionnement - Dépenses -

Dépenses réelles

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
675 Valeurs comptables des immobiliers cédés	- 106 083,37 €
6761 Plus-value de cessions d'immobilisation	- 42 427,51 €
67 Charges exceptionnelles	
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>- 147 010,88 €</u>

Section de Fonctionnement - Recettes -

Recettes réelles

	-
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
76 Produits financiers	
7688 Autres produits financiers	4 374,30 €
77 Produits exceptionnels	
775 Produits des cessions d'immobilisations	- 148 510,88 €
<u>TOTAL</u>	<u>- 144 136,58 €</u>